



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°779) DE MISE A
DISPOSITION, DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL A « ARION MUSIC» A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-146
EN DATE DU 04 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'entreprise « ARION Music » représentée par sa Directrice, Madame Manuela OSTROLENK, domiciliée 3bis rue Morice, 92110 Clichy, d'organiser un enregistrement, le 2 mars de 13 h à 19 h, les 3 et 4 mars de 8h30 à 20 h et le 5 mars 2022 de 8h30 à 22 h dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'entreprise « ARION Music » représentée par sa Directrice, Madame Manuela OSTROLENK, domiciliée 3bis rue Morice, 92110 Clichy, une convention de location de salle, pour un montant de 132,18 € TTC (cent trente-deux euros et dix-huit centimes) pour les frais de location, afin d'organiser un enregistrement, le 2 mars de 13 h à 19 h, les 3 et 4 mars de 8h30 à 20 h et le 5 mars 2022 de 8h30 à 22 h dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN